

COMITE HYGIENE ET SECURITE DU 3 DECEMBRE 2009

Ce C.H.S s'est réuni à la demande des organisations syndicales pour permettre la présentation des premiers documents uniques ainsi que des plans de prévention annuels des directions. Garantir la santé des agents est essentielle : l'incident de cette semaine au Centre d'Encaissement de Rennes avec la découverte d'une substance suspecte dans une enveloppe a nécessité la mise en place d'une procédure très lourde de décontamination des agents concernés obligés de prendre une douche sur place et d'être raccompagnés chez eux en l'absence de vêtements de rechange. Les consignes très strictes d'isolement des personnes, de conditionnement et d'analyse de la substance ont été suivies. Un rappel des consignes de sécurité à l'adresse de tous les agents des finances sera fait, l'incident n'étant pas du tout anodin. Heureusement l'analyse de la substance retrouvée dans l'enveloppe n'a révélé la présence d'aucun produit toxique.

1/ Les documents uniques

L'élaboration des documents uniques dans les directions est essentielle pour permettre le recensement des risques professionnels et leur hiérarchisation dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention annuel des risques. Ce travail doit être réalisé avec la participation des agents pour qu'il prenne véritablement un sens.

Par ailleurs, il faut rappeler que le « document unique d'évaluation des risques » engage la responsabilité de chaque directeur de service. Il est présenté dans chaque comité paritaire compétent et soumis à l'avis du Comité Hygiène et Sécurité. Il doit être revu tous les ans.

Les A.C.M.O (Agent Chargé de la Mise en Œuvre) de la D.I.R.C.O.F.I, de l'I.N.S.E.E et de l'E.N.S.A.I (école de l'I.N.S.E.E) ont présenté chacun leur document unique. L'I.N.S.E.E a réalisé son document unique en recensant les fiches des risques professionnels et en utilisant les résultats d'une enquête « ménage » datant de 2008. Pour 2010, la mise à jour du plan de prévention sera faite en faisant appel aux agents.

Il faut noter dans la lecture des documents uniques l'importance du « ressenti » des agents : les risques organisationnels et les risques psychosociaux sont souvent sous-estimés, ou les réponses des directions dans le plan de prévention inadaptées. Par contre, à l'ENSAI, l'accent est clairement porté sur les risques organisationnels (« situations de stress, de tensions et d'inquiétudes liées à la surcharge de travail, au manque d'effectifs, au changement de statut de l'école, à la délocalisation de l'I.N.S.E.E à Metz »), psychosociaux et la santé des personnes (conduites addictives, problème de l'alcool). A l'inverse, le risque routier ressort en premier des D.U de la DIRCOFI et de l'I.N.S.E.E : des mesures de prévention ont déjà été prises cette année avec la mise en place de formation au risque routier financés par le C.H.S. A noter l'absence remarquée des risques organisationnels dans le D.U de la D.I.R.C.O.F.I.

FO a voté pour les documents uniques de la DIRCOFI et de l'INSAI et s'est abstenu pour l'INSEE, la démarche participative des agents n'ayant pas été respectée.

Point sur les autres directions :

Une dernière réunion du groupe de travail aura lieu en janvier au **Trésor** et le D.U sera présenté au C.H.S au printemps 2010.

Aux **Impôts**, le recensement des risques (plus de 800 risques recensés) et l'harmonisation des risques est en cours. Ce travail de formalisation des risques professionnels est très lourd et des réponses aux problèmes immédiats notés ont déjà été apportées.

Aux **Douanes**, le D.U sera finalisé ce mois-ci, après différentes réunions qui ont permis d'associer le plus grand nombre de personnes à travers des groupes régionaux. L'élaboration du D.U montre la variété des métiers et des conditions d'exercice des missions au sein des Douanes.

2/ LES DIAGNOSTICS TECHNIQUES AMIANTE (D.T.A)

L'étude a été demandée en 2007 au Comité Technique Paritaire Ministériel, à la demande de toutes les organisations syndicales. L'étude réalisée en 2007 et 2008 ne porte que sur les bâtiments domaniaux. **En Ile-et-Vilaine, il n'y a aucun bâtiment domanial contenant de l'amiante friable dans un état dégradé nécessitant des travaux immédiats.** Des travaux ont déjà été réalisés depuis cette étude, notamment l'encapsulage des matériaux. Seul de l'amiante friable en bon état a été repéré dans le bâtiment Turgot, qui va faire dès janvier 2010 de lourds travaux de réhabilitation. Dans le cadre des nombreux chantiers immobiliers et de réorganisation des services, il est très important de rappeler **l'obligation de refaire un diagnostic préalable de l'amiante avant le début de travaux.** La signalisation de l'amiante dans les bâtiments, non obligatoire, est également importante.

3/ LES VISITES DE SITES

La réinstallation de la trésorerie de Rennes Banlieue Est a fait l'objet d'un rapport de l'Inspecteur d'Hygiène et Sécurité : malgré des locaux neufs, des problèmes de sécurité (prises multiples), d'éclairage, de bruit et de ventilation sont notés. Le choix d'un bureau en open space générant des nuisances sonores est à déplorer et nécessitera des travaux d'insonorisation. L'absence de tout recyclage est notée. Un groupe de travail C.H.S se mettra en place en 2010 pour réfléchir sur les bonnes pratiques en matière de développement durable.

Quelques fiches des registres hygiène et sécurité qui sont désormais dématérialisés ont été étudiées : en cas de problème urgent, il convient d'abord de saisir les services matériels compétents (par exemple fuite d'eau dans les toilettes).

Problème général : l'absence ou l'insuffisance d'entretien des locaux de travail, des locaux annexes et des locaux sanitaires qui concernerait plus de 50% des locaux !!! Le bilan des marchés de nettoyage présenté au C.H.S Ministériel est en pleine contradiction avec les remontées négatives du terrain. Faites remonter tous les problèmes constatés concernant le nettoyage afin que ce sujet soit évoqué à tous les niveaux, dans l'intérêt de tous !!

4/ PANDEMIE AH1N1

Les représentants du personnel reçoivent les informations en continu et le signalement se fait bien. Un cas avéré de grippe AH1N1 a nécessité la décontamination d'un service, procédure beaucoup plus lourde qu'une simple désinfection des locaux.

Les directions ont rappelé qu'elles accorderaient avec bienveillance des autorisations d'absence exceptionnelles si besoin est.

Une circulaire interministérielle du 1^{er} décembre 2009 concerne l'ouverture quotidienne des centres de vaccination : elle autorise le préfet à réquisitionner des fonctionnaires pour effectuer des tâches administratives, par exemple liquider les payes des vacances dans les centres de vaccination.

Le budget 2009 de 291 127,40 € ne sera pas utilisé en totalité et c'est bien regrettable, pour des contraintes de mandatement budgétaire et d'absence de proposition d'action des directions.

Monsieur PHILIPPEAUX, président du C.H.S et directeur régional des Douanes, quitte ses fonctions en janvier 2010. Son implication dans l'action du comité d'hygiène et sécurité a été remarquable. Nous lui souhaitons une bonne installation dans ses nouvelles fonctions à Paris.

Pour toute question relative au C.H.S, merci de nous contacter.

Vos représentantes au C.H.S :

DANY BETHUEL(CDI Magenta, tel 02 99 29 23 63) ;

CHRISTINE RODRIGUEZ(permanence FO DGFIP, tel 02 99 79 80 73) ;